

# Nouveau conseil municipal des jeunes: les candidatures sont ouvertes

En mars prochain, 400 élèves de la commune du Teich, scolarisés du CM1 à la 5e sont appelés à élire leurs représentants au Conseil Municipal des Jeunes (CMJ). L'objectif de cette nouvelle instance ? Faire participer activement les 8-12 ans à la vie de la commune. Dépôt des candidatures, campagne électorale, élections, fonctionnement : Le Teich ma' fait le point sur cette assemblée de jeunes citoyens qui a un bel avenir devant elle.

## Le CMJ, c'est quoi ?

Comme le conseil municipal, le CMJ réunit des élèves élus par leurs pairs pour les représenter dans la vie de la commune. Désignés pour 2 ans et encadrés par les services de la Ville (service jeunesse et animateurs de l'Espace jeunes), **les 17 conseillers municipaux travailleront en séances plénières, présidées par leur Maire, ou en commissions.** Les séances de travail se tiendront le mercredi, à un rythme d'une rencontre par mois\*. Une Charte régit le fonctionnement de l'assemblée et engage les jeunes élus à respecter certains principes : participer aux séances, œuvrer pour l'intérêt général et selon les valeurs républicaines, communiquer auprès des jeunes Teichois (et en respectant certaines règles sur les réseaux sociaux), etc.

*\*ce rythme peut évoluer en fonction de l'agenda des travaux*

## Quelles sont ses missions ?

*« Proposée durant la dernière campagne municipale, la création de ce conseil a pour ambition d'encourager la participation des jeunes à la vie du Teich. C'est un moyen efficace de leur*

*donner la parole* », résume Joël Rault, conseiller municipal référent de la nouvelle assemblée.

Si le CMJ a un rôle pédagogique – « former ces jeunes à devenir des citoyens de demain » – il va clairement inciter ces derniers à être acteurs de leur ville. « Une fois instruits et informés sur le fonctionnement d'une municipalité, les élus du CMJ réfléchiront ensemble à des projets dans des domaines qui les intéressent (sport, culture, environnement, vie quotidienne...). Ils les porteront ensuite jusqu'à leur mise en œuvre finale, grâce à une enveloppe budgétaire dédiée », explique Joël Rault.

À noter que les élus du CMJ auront aussi un rôle de représentation, puisqu'ils participeront aux différentes manifestations organisées par la commune, comme les commémorations.

### **Qui peut candidater et comment faire ?**

**Tout élève des classes concernées (CM1, CM2, 6e et 5e) qui souhaite s'investir peut déposer sa candidature en mairie jusqu'au vendredi 5 février à midi.** Attention, seuls les habitants du Teich peuvent candidater. Le dossier est à télécharger sur le site internet de la ville ([leteich.fr](http://leteich.fr)). Il contient une fiche de renseignements, une profession de foi résumant la motivation et éventuellement les idées du candidat, et une autorisation parentale.

**Une fois la phase de dépôt de candidatures clôturée, une nouvelle étape s'ouvrira : la campagne électorale.** Elle se tiendra, comme les élections, dans les établissements et sur le temps scolaire. « *Les directeurs d'établissements et les enseignants ont montré leur intérêt pour se saisir de cette démarche de citoyenneté. Leur soutien est indispensable au bon déroulement du processus* » précise Joël Rault.

### **Comment se dérouleront les élections ?**

**Du 8 au 12 mars, chaque élève scolarisé du CM1 à la 5e se rendra aux urnes, dans son établissement.** Encadrées par des élèves assesseurs\*\*, l'élection des 17 conseillers municipaux aura lieu à bulletins secrets pour désigner les élu(es) (fille/garçon) par niveau, soit :

- 4 élus pour l'école élémentaire du Delta : 1 fille/1 garçon en CM1 – 1 fille/ 1 garçon en CM2
- 4 élus pour l'école élémentaire Val des Pins : 1 fille/1 garçon en CM1 – 1 fille/ 1 garçon en CM2
- 9 élus pour le collège : 2 filles/2 garçons en 6e – 2 filles/2 garçons en 5e et le candidat de 5e ayant obtenu le meilleur score suivant.

Une fois les résultats proclamés, le Conseil Municipal des Jeunes se réunira dans la salle du conseil municipal pour élire en son sein le Maire et ses 3 adjoints. Et commencer à travailler au service de tous les jeunes Teichois !

*\*\* les assesseurs sont chargés de veiller au bon déroulé des élections et participent au dépouillement*

**Renseignements : [leteich.fr](http://leteich.fr) / Espace jeunes : 05 57 52 32 74 ou [espace.jeunes@leteich.fr](mailto:espace.jeunes@leteich.fr)**

[titre]

## **Les étapes de mise en place du Conseil Municipal des Jeunes au Teich**

- > 17 décembre 2020 : création du CMJ et de sa charte de fonctionnement par délibération adoptée en Conseil municipal.
- > du 4 janvier au 5 février : information auprès des élèves concernés et dépôt des candidatures en Mairie.
- > du 22 février au 5 mars : campagne électorale et préparation des élections.
- > du 8 au 12 mars : élection des conseillers municipaux.
- > fin mars / début avril : séance d'installation du CMJ, élection du Maire et de ses 3 adjoints

[/titre]